

Affaires courantes

La deuxième motion, qui a elle fait l'objet de consultations et qui devrait obtenir l'assentiment de la Chambre, se lit comme suit:

Que les deux attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement affectés au Comité permanent de l'agriculture, Sonya Dakers et Len Christie, soient autorisés à se rendre à Winnipeg les 5, 6 et 7 mai 1991, dans le but d'assister, au nom du comité, à un atelier sur l'agriculture durable.

M. Dingwall: Madame la Présidente, en ce qui concerne cette motion particulière, je crois que vous pouvez compter sur notre assentiment unanime.

Quant aux propos de tantôt du secrétaire parlementaire, je n'avais pas été consulté, en ma qualité de whip en chef de l'opposition, au sujet de cette motion dont on allait proposer l'adoption, et le porte-parole de l'opposition pour les questions relatives à l'industrie et au commerce ou son bureau ne l'avaient pas été eux non plus.

Je le lui signale simplement puisque nous pourrions régler cette question avant 14 heures. Nous pourrions alors en reparler. Nous donnons notre consentement pour cette motion.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, au nom de mon énorme caucus, je voudrais indiquer également que nous appuyons la motion en ce qui concerne le déplacement des deux chercheurs.

Je fais remarquer une fois de plus qu'il s'agit d'un acte de bonne foi de la part du caucus du NPD.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la deuxième motion proposée par le secrétaire parlementaire. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS**APPROBATION DU VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je propose:

Que le vingt-sixième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté à la Chambre le mercredi 20 mars 1991, soit agréé.

—Madame la Présidente, je voudrais seulement résumer le rapport.

Le Comité permanent des privilèges et élections a reçu une demande du député de Perth—Wellington—Waterloo en vue de modifier le Règlement afin d'autoriser des

séances mixtes de comités permanents de sorte que deux comités ou plus puissent se grouper, avoir une réunion commune, entendre des témoins et préparer un procès-verbal des délibérations.

C'est exactement l'objet de la modification au Règlement recommandée par le comité dans son 26^e rapport. Elle vise seulement à ajouter les mots nécessaires pour effectuer le changement demandé par le député de Perth—Wellington—Waterloo.

Le comité estime que cela va augmenter l'efficacité des comités de la Chambre.

Je propose cette motion aujourd'hui du fait que nous sommes en train de modifier le Règlement. On pourrait l'ajouter lors de la réimpression qui sera faite à la suite du vote d'hier soir.

Je constate que le rapport a été accepté par tous les députés représentant tous les partis du comité permanent.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je signale simplement que notre caucus est également tout à fait d'accord avec la motion d'adoption.

M. Cooper: Madame la Présidente, le Comité permanent des privilèges et élections est très actif.

Il avait préparé le 21^e rapport qui faisait partie de la série de réformes qui a été adoptée à l'unanimité hier soir. À cause de notre intérêt et de l'encouragement que nous voulons donner au système de comités de notre Parlement, nous les ministériels sommes heureux d'exprimer notre appui et notre adhésion à l'amendement en question. Nous demandons l'adoption de cet amendement à l'unanimité.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1210)

PÉTITIONS**LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte par le greffier et signée par 65 de mes électeurs habitant la région de Deep Bight Southwest Arm, qui regroupe neuf localités.